



Le réseau qui rapproche

Compte Rendu Conseil syndical 22-01-2026

La séance est ouverte à 17h35

Les élus présents (12) sont :

- M VALLI
- M FOREL
- M FAVRE
- Mme ITNAC
- Mme LAFFIN
- M DUCIMETIERE
- Mme LECOURT
- Mme WATT CHEVALLIER
- Mme GRILLET ANDREOLI
- Mme MICHEL
- Mme MOURER
- Mme SAPORITO

Le quorum de 11 est atteint

Les élus excusés (8) sont

- M MASSAROTTI
- M POCHAT BARON
- M AVOUAC
- M CARME
- M MARQUET
- M PERY
- Mme BOEX
- M FOURNIER
- M HARMAND
- Mme IUNCKER GOMEZ
- M MERMIN
- Mme PAUZE

Les élus ayant donné pouvoir sont au nombre de 2 ce qui amène le nombre de votants à 14.

- ✓ *Choix du secrétaire de séance : Mme Sheila MICHEL est désignée*
- ✓ *Information des décisions du Président prises par délégation du Conseil : Pas de décisions pour cette période*

M le Président remercie préalablement les élus qui ont accepté d'avancer la séance de 25 mn afin de solutionner des conflits d'agendas multiples en ce mois de janvier.

1. Conseil syndical – Approbation du compte-rendu du CS du 13-11-2025

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

2. Finances – Débat d'Orientations budgétaires

Le Président et le DGS explicitent le diaporama présenté aux élus et joint à ce CR. Outre le cadre juridique du DOB connu depuis de nombreuses années, le Président présente le contexte économique attendu par les experts en 2026 : croissance à 1%, chômage en hausse avec 7.8%, inflation à 0.9% et pouvoir d'achat en berne.

La loi de finances 2026 ne peut être présentée car non votée au jour du conseil.

Les réalisés en dépenses et recettes sont présentés à la date du 09-01 avec des factures en retard Kéolis et SPL écomobilité qui devront être payées seulement en 2026.

Les dépenses et recettes 2026 resteront sensiblement les mêmes sous réserve de l'inflation et des évolutions prévues aux différents contrats.

Le DGS indique que le fait d'inclure depuis septembre à titre expérimental les lignes régulières dans l'abonnement scolaire des collégiens et lycéens a eu un grand succès créant même des surcharges de capacité et créant même des attentes supplémentaires en terme de cadencement et d'amplitude horaire que nous ne sommes pas financièrement capables de mettre en œuvre pour le moment.

A ce jour, il est estimé qu'en moyenne chacun de nos abonnés scolaires utilisent a minima deux fois par semaine le bus régulier soit bien plus de 70 fois par an.

Le Président proposera donc au budget de valoriser davantage cet avantage compris dans l'abonnement scolaire.

Maxence Vallez précise que depuis « l'agilification » à 100% cet été, le nombre d'enregistrements (via l'appli et le call center) pour les arrêts sur demande augmente de 2% par semaine.

L'évolution des fréquentations des arrêts fixes (sans enregistrement) ne peut être totalement vérifiée à ce jour car les cellules de comptage ne devraient arriver qu'en 2026 mais fort logiquement la tendance haussière doit être proche car les lignes sont mixtes entre arrêts avec enregistrement et arrêts sans enregistrement.

Maud Pasquier rappelle aussi les offres Pro mises en place avec un grand succès car près de 17 conventions « Plan de Mobilité Pro » ont été initiées en moins de 5 mois.

Le rythme restera similaire en 2026 car il ne sera matériellement pas possible d'en faire plus.

Enfin le Président indique après les échanges que les orientations 2026 sont les suivantes :

- CONFORTER "l'agilification" de l'ensemble des lignes régulières initiée depuis l'été 2025
- STABILISER la reprise des mobilités alternatives depuis le 1er juillet 2025 suite au changement de statuts du PMGF et développer Proxim iTi Pro et Proxim iTi jeunes lancés fin 2025
- EXPERIMENTER le TAD "seniors-PMR" acté en novembre 2025 à compter de avril-mai 2026 pour 9 mois (complément de Proxim iTi Agile par du "porte à porte" pour ceux qui en ont vraiment besoin)
- DEVELOPPER les synergies avec les AOM voisines à l'instar de l'expérience CCVT lancée pour l'hiver 2025-2026
- PREPARER l'avenir :
 - Consolider nos recettes
 - Futur dépôt (foncier à arrêter et études à lancer)
 - Locaux administratifs qui sont déjà saturés (+ manque d'une salle de formation)
 - ProxiVélo Bonneville à reloger à court terme (disparition du bâtiment l'Echappée) et agence Proxim iTi désuète: la mutualisation serait pertinente
 - Préparer un éventuel futur Plan de Mobilité (PDM) à l'échelle de Proxim iTi
 - Anticiper le renouvellement de nos contrats (TS et TC) qui s'achèvent en 2029

Les élus actent le débat.

Quelques-uns notent que le syndicat a développé une belle offre ces dernières années et s'en félicitent.

3. Lignes régulières – Modification du règlement

Monsieur le Président indique qu'une mise à jour du règlement voyageurs est nécessaire afin d'intégrer plusieurs nouveautés, notamment l'instauration d'amendes en cas de comportement inapproprié dans le véhicule, l'autorisation du transport de matériel et d'équipements de ski, ainsi que l'autorisation de transporter des animaux domestiques sous certaines conditions.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

4. Lignes régulières – Partenariat avec la CCVT – Convention de coopération financière

Monsieur le Président expose que la CCVT a sollicité le SM4CC afin qu'une coopération entre les deux territoires puisse s'organiser. Une étude de faisabilité a été financée à 50% par les deux territoires afin d'identifier le potentiel d'amélioration de la mobilité.

Cette coopération s'est concrétisée par un courrier du Président de la CCVT donnant son accord à la participation financière de sa collectivité au développement des lignes régulières Proxim iTi jusqu'au Grand Bornand pour l'hiver 2025-2026.

La convention en annexe précise les modalités d'organisation des lignes Proxim iTi ainsi que les modalités financières en fonction des différentes phases d'exploitations des lignes :

- Phase 1 : du 15 décembre 2025 au 12 avril 2026 inclus (scénario dit « pragmatique »)
- Phase 2 : du 13 avril 2026 au 13 décembre 2026 inclus (scénario dit « statut quo optimisé »)

Afin de garantir la lisibilité du service pour les usagers et d'éviter des coûts de gestion inutiles au transporteur (formation, gestion de flotte et de personnel), le SM4CC demande à la CCVT de se positionner d'ici fin juin 2026 sur une organisation pérenne jusqu'en 2028.

L'objectif est de définir un scénario « statu quo optimisé » amélioré hors saison hivernale, préservant ainsi le maillage territorial et une offre minimale.

À défaut d'accord sur ce point, nous ne serons pas en mesure de valider les renforts hivernaux et nous nous en tiendrons strictement à l'offre de base pour la durée restante de la convention.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

5. Mobilités alternatives – covoiturage – convention d'incitation financière 1^{er} semestre 2026

Le président indique que la délibération est retirée car Bla Bla Car Daily n'a pas pu proposer dans les temps une convention amendée comme souhaité par les partenaires (ATMB, Proximité et PMGF).

Le sujet sera évoqué au conseil de février.

6. SERM – Nouvelle convention de préfiguration

Le président explique qu'en mars 2025, le SM4CC a acté le cofinancement des missions permettant le déploiement de la gouvernance du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Franco-Suisse, la mise en œuvre de la participation du public et la conduite des études nécessaires à la consolidation du projet.

En juin 2025, le ministre des Transports a indiqué à l'occasion de la clôture de la conférence "Ambition France Transports" que l'Etat prendrait en charge financièrement la phase de préfiguration des SERM.

L'Etat a finalement souhaité que la participation à ces travaux de préfiguration soit réalisée sans contrepartie des collectivités qui ont fait le choix de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet de SERM, en prenant à sa charge la participation à destination de la Société des Grands Projets.

Par conséquent, il convient de signer une nouvelle convention de financement pour intégrer le fait que l'Etat finance intégralement les missions de SGP Dev dans le cadre de la préfiguration du SERM Franco-Suisse.

Il est donc nécessaire d'acter la nouvelle convention de financement, qui a pour objet de modifier les modalités de financement de SGP Dev pour la réalisation des missions.

En détail, l'Etat prend à sa charge le financement des missions confiées à la SGP Dev à hauteur de 1 180 000€ HT. Le SM4CC prend acte de la fin de tous financements des missions confiées à la SGP Dev qui étaient à sa charge. Le plan de financement des missions confiées à SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexion reste, quant à lui, inchangé.

Par conséquent, le montant de financement total du SM4CC passe de 39 994€ à 8 006€.

Pas de remarques – nouvelle convention votée à 13 voix pour et une abstention.

7. RH – Procédure de mise en concurrence pour le contrat groupe risque statutaire confiée au CDG 74

Le Président présente

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Il indique enfin que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si bien sûr les conditions donnent satisfaction à Proxim iTi.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

Pas de questions diverses

D.G.S.

La séance est levée à 18h45

Le Président,

M. Stéphane VALLI



Le secrétaire de séance,

Mme Sheila MICHEL

